
Cahier des normes pour le programme : Promotion de l'activité physique et de la santé

Ce cahier des normes, approuvé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, mène à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario pour le programme postsecondaire Promotion de l'activité physique et de la santé (code MFCU 52209) offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs des programmes, etc. sur la mise en oeuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ce cahier des normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription ©2003, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des collèges, Unité de la qualité des programmes
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
900 rue Bay
Édifice Mowat , 9^e étage
Toronto ON M7A 1L2

Téléphone: (416) 325-1934
Télécopieur: (416) 327-1853
Courriel : colleges.branch@edu.gov.on.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme. (Adresses et sites Web des collèges d'arts appliqués et de technologie :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/list/collegef.html>

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Cette publication est également disponible sur le site Web du ministère :

<http://www.edu.gov.on.ca>

This publication is available on the Ministry's Web site at <http://www.edu.gov.on.ca>

©2003, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.

ISBN 0-7794-5392-1

This document is also available in English.

Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration et à la révision des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important joué par :

- Ceux et celles qui ont participé aux groupes de discussion à Toronto, et à toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation provinciale par la poste.
- Les coordonnateurs des programmes Promotion de l'activité physique et de la santé pour leur contribution à ce projet ainsi que les personnes détachées qui étaient à la tête de l'élaboration et de la révision des normes de formation professionnelle : Brian Provini du *Conestoga College* et Suzanne Cormier de La Cité collégiale.
- Les personnes et organismes qui ont participé aux sessions de révision et d'adaptation des normes en formation professionnelle en langue française, plus particulièrement le personnel scolaire et cadre : Lucie Bergeron, Gilles Crépeau, Gilles Kingsley et Nicole Ranger-Rivet du Collège Boréal, ainsi que les membres du comité consultatif de programme du Collège Boréal pour leur contribution et appui.

Dans ce document, à des fins de clarté et de simplification, le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes.

Table des matières

I.	Introduction	1
	L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
	Le cahier des normes	1
	Les normes de programme	2
	Les résultats d'apprentissage	2
	L'élaboration des normes de programme	2
	La mise à jour du cahier des normes	3
	La spécificité francophone	3
II.	Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle	4
	Le préambule	4
	La liste des résultats d'apprentissage en formation professionnelle	6
	Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle	7
	Le lexique	18
III.	Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité .	19
	La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques	20
	Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques	21
IV.	La formation générale	36
	Les exigences de la formation générale	36
	Les buts et les objectifs généraux	37

I. Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Promotion de l'activité physique et de la santé offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 52209) et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario.

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les diplômés acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

La Direction des collèges du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat de l'élaboration, de la révision et de l'approbation des normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les cahiers des normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la **formation professionnelle**;
- les résultats d'apprentissage des **aptitudes génériques relatifs à l'employabilité**;
- les buts et objectifs de la **formation générale**.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie offrant ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins/intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vu comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent qu'un apprentissage significatif a été réalisé par les personnes diplômées du programme, et vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les diplômés d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programmes

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large d'aptitudes génériques. Cette combinaison devrait assurer que les diplômés possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes professionnelles repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine: employeurs, associations professionnelles, diplômés, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements, etc. Suivant un consensus des intervenants, les résultats d'apprentissage de formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les diplômés doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour du cahier des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle. Pour vous assurer que cette version du cahier des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'adresse indiquée au début de ce document.

La spécificité francophone

Les normes d'un programme offert en langue française peuvent différer des normes d'un programme offert en langue anglaise.

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont sensiblement similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes des programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité, l'un portant sur l'anglais et l'autre portant sur l'affirmation culturelle.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage en formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

II. Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle

Les diplômés du programme postsecondaire Promotion de l'activité physique et de la santé doivent démontrer qu'ils ont atteint en matière de formation professionnelle les onze résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité et les exigences de la formation générale.

Le préambule

Le marché du travail dans le secteur de la promotion de la santé et du conditionnement physique est en pleine évolution, à l'instar de la plupart des services à la personne. La hausse de la demande et des besoins en matière de services de conditionnement physique et de loisirs dans notre société complexe, a augmenté le poids des responsabilités incombant aux organismes et aux professionnels responsables de l'offre de ces services. Au nombre des évolutions, citons par exemple l'importance que l'on accorde de plus en plus à la modification du mode de vie* par le truchement des services de loisirs ainsi que l'élargissement de l'offre du secteur privé à la fois au niveau des services communautaires et des activités spécifiques aux entreprises. À long terme, certains types de services récréatifs feront l'objet d'une forte croissance. La promotion de la santé et du conditionnement physique connaît un essor tout particulier au sein des programmes de modification du mode de vie, conçus pour répondre aux besoins de chacun. Les habiletés de counseling, les compétences didactiques et les capacités motivationnelles sont alliées aux habiletés et aux connaissances nécessaires à la conception de programmes individualisés pour les clients*.

Pour l'ensemble des services de loisirs et de conditionnement physique, la formation comprend l'acquisition de connaissances approfondies relatives aux programmes actuels ainsi que l'apprentissage des habiletés requises pour répondre aux besoins des collectivités, des organisations et de chaque client. Les personnes diplômées possèdent les habiletés nécessaires pour déterminer les besoins au sein de la communauté et pour concevoir des programmes destinés aux personnes et aux groupes, lesquels répondent à un large éventail d'objectifs et de buts. La création ou l'adaptation de programmes requièrent des connaissances et des habiletés spécifiques en termes de gestion des programmes et de fonctionnement organisationnel, une connaissance des ressources générales des communautés ainsi que la capacité d'établir une bonne communication avec les gestionnaires, les conseils, les comités et les organismes de financement.

Les professionnels du conditionnement physique fournissent des services d'évaluation, de counseling, de prescription d'exercices et de leadership qui nécessitent des compétences motivationnelles, techniques et organisationnelles.

Outre les bonnes relations interpersonnelles et les aptitudes à la communication, les habiletés pratiques et administratives des personnes diplômées sont reconnues à leur juste valeur par le secteur et sont essentielles à l'offre et à la gestion de programmes sûrs et efficaces en matière de santé et de conditionnement physique. Les personnes diplômées assurent la planification, la promotion et l'offre d'un large éventail de services, notamment des programmes d'activités et des programmes éducatifs, qui contribuent à améliorer l'état de santé et la condition physique des participants dans des situations diverses et variées. Le concept de bien-être, plus particulièrement la relation entre un mode de vie* actif et le bien-être, fait partie intégrante des compétences propres aux personnes diplômées. Parmi les autres domaines où les habiletés des personnes diplômées sont mises en évidence, citons l'administration et la gestion d'installations* de conditionnement physique, la gestion et la promotion des programmes, les procédures d'évaluation de la forme physique, la planification et la conduite de programmes d'exercices physiques, l'identification et la gestion des questions liées à la sécurité et aux blessures, ainsi que le développement de qualités de leader et l'amélioration de la performance.

Les personnes diplômées bénéficient de débouchés professionnels dans le secteur de la distribution des services de conditionnement physique. Il peut s'agir de clubs de conditionnement physique ou de remise en forme, de YMCA/YWCA, de programmes de conditionnement physique ou de loisirs organisés au sein d'une entreprise et de programmes de conditionnement physique publics et privés. Les personnes diplômées peuvent également trouver un emploi auprès des établissements communautaires pour les groupes particuliers, dans certains établissements de soins de santé et au sein des services municipaux de loisirs. En outre, ils peuvent opter pour une carrière de consultant ou démarrer leur propre entreprise. Elles sont donc préparées afin de répondre aux exigences multiples d'un marché de la promotion de la santé et du conditionnement physique en pleine expansion.

* voir le lexique

La liste des résultats d'apprentissage en formation professionnelle Promotion de l'activité physique et de la santé

Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

1. **mener des évaluations de la condition physique, du bien-être et du mode de vie* des clients* et communiquer les résultats des évaluations de manière efficace;**
2. **prescrire* des programmes d'activité physique, de conditionnement physique, de vie active* et de modification du mode de vie de manière appropriée afin d'améliorer la santé, la condition physique et le bien-être des clients;**
3. **utiliser les habiletés appropriées en matière d'entrevue et de counseling afin de promouvoir ou d'améliorer la santé, la condition physique, la vie active et le bien-être des clients;**
4. **collaborer avec les clients en vue de sélectionner et d'adopter des stratégies* leur permettant d'assumer leur responsabilité quant à l'amélioration de leur santé, de leur condition physique et de leur bien-être;**
5. **élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des activités, des programmes et des initiatives qui répondent aux besoins et aux intérêts des clients et qui optimisent les résultats au niveau de la santé, de la condition physique et du bien-être;**
6. **entraîner des individus et enseigner des activités et des exercices physiques à des groupes;**
7. **contribuer à l'élaboration de stratégies communautaires de promotion de la santé;**
8. **participer à la préparation des plans d'affaires dans le cadre des programmes, des activités et des installations* de santé et de conditionnement physique;**
9. **mettre en oeuvre des stratégies et des plans visant la croissance et l'épanouissement continu sur le plan personnel et professionnel;**
10. **élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de gestion du risque pour les programmes, activités et installations de santé et de conditionnement physique;**
11. **interagir efficacement avec les clients, le personnel, les stagiaires et les bénévoles au sein des programmes, des activités et des installations de santé et de conditionnement physique.**

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique pas un ordre de priorité ou une pondération en fonction de l'importance.

* voir le lexique

Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

mener des évaluations de la condition physique, du bien-être et du mode de vie* des clients* et communiquer les résultats des évaluations de manière efficace.

Éléments de performance :

- identifier les clients devant obtenir une autorisation médicale préalable à toute évaluation de la condition physique ou à la pratique d'une activité physique;
- déterminer le moment où le client est prêt pour la pratique d'une activité physique;
- déterminer le degré de changement nécessaire au mode de vie du client en vue d'améliorer sa condition physique;
- utiliser les modes de communication appropriés aux diverses clientèles;
- s'assurer d'obtenir le consentement éclairé de tout personne avant une évaluation physique;
- recueillir des renseignements sur le mode de vie et le niveau d'activité au moyen d'outils divers;
- évaluer la composition corporelle;
- mettre en pratique ses connaissances de la conduite d'épreuves cardiovasculaires et d'épreuves d'effort sous-maximal;
- surveiller le rythme cardiaque et la tension artérielle;
- évaluer la souplesse, l'ampleur des mouvements, la force et l'endurance musculaires au moyen des techniques actuelles pertinentes;
- mener les évaluations de la condition physique et des habitudes de vie (ECPHV) respectant les protocoles d'administration de la Société canadienne de physiologie de l'exercice;
- appliquer la connaissance des systèmes énergétiques anaérobiques et aérobieux aux évaluations;
- appliquer les connaissances fondamentales en physiologie cardiorespiratoire, en anatomie, en biomécanique et en physiologie de l'exercice aux aspects pertinents de l'évaluation;
- mesurer, interpréter et consigner les résultats de l'évaluation de façon claire et précise;
- assurer la confidentialité des dossiers et des renseignements de tous les clients;
- communiquer les résultats des évaluations par écrit et verbalement, de manière à ce qu'ils soient aisément compréhensibles pour le client et qu'ils lui permettent d'avoir une idée claire de sa condition physique actuelle;
- évaluer les déterminants de la condition physique liés au type de performance visé.

* voir le lexique

2. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

prescrire* des programmes d'activité physique, de conditionnement physique, de vie active* et de modification du mode de vie* de manière appropriée afin d'améliorer la santé, la condition physique et le bien-être des clients*.

Éléments de performance :

- synthétiser les résultats des évaluations de la condition physique liées à la santé et à la performance;
- appliquer les connaissances d'un large éventail d'activités physiques (par exemple, activités de loisirs, activités sportives organisées, installations* d'exercice, groupes de vie active);
- tenir compte des préoccupations et des besoins des personnes dont l'état de santé est le plus à risque et se pencher sur les questions qui les touchent;
- favoriser s'il y a lieu un aiguillage vers des centres d'information, des professionnels de la santé, d'autres options de soins de santé, d'autres professionnels de l'activité physique et des ressources communautaires pertinents;
- prescrire des activités, des exercices et des programmes sûrs et sains pour le conditionnement physique aérobique, la force et l'endurance musculaire, la perte ou le gain de poids et la souplesse selon les besoins;
- appliquer les connaissances relatives aux avantages et inconvénients des différents types d'équipement de conditionnement physique;
- sélectionner les exercices et l'équipement approprié à chaque client afin de cibler les groupes musculaires visés;
- déterminer les exercices contre-indiqués et en informer les clients;
- expliquer et appliquer les principes de l'entraînement;
- sélectionner les outils et concevoir des stratégies* en appliquant les principes directeurs des modifications du comportement;
- communiquer au client les conséquences de différents modes de vie;
- expliquer et démontrer l'importance d'une bonne mécanique corporelle et d'une posture adéquate;
- mettre au point des stratégies visant à prévenir ou à gérer les blessures liées au conditionnement physique;
- modifier s'il y a lieu les exercices et les activités afin de les adapter aux limites du client;
- identifier les effets des différents modes d'entraînement;
- déterminer les limites de la condition physique en termes d'évaluation et de prescription;
- assurer le suivi des effets de l'entraînement chez le client et apporter s'il y a lieu les correctifs appropriés.

* voir le lexique

3. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

utiliser les habiletés appropriées en matière d’entrevue et de counseling afin de promouvoir ou d’améliorer la santé, la condition physique, la vie active* et le bien-être des clients*.

Éléments de performance :

- établir de bonnes relations avec le client et instaurer un climat d’encouragement;
- adopter une attitude responsable, professionnelle et sincère;
- reconnaître les droits et la diversité culturelle des clients et y être sensible;
- interpréter correctement la communication verbale et les comportements non verbaux;
- utiliser les habiletés appropriées en matière de counseling pour établir une relation de confiance avec le client;
- utiliser les habiletés d’écoute active;
- avoir recours à des techniques et des modes d’entrevue variés et efficaces;
- démontrer une attitude positive inconditionnelle envers le client et s’abstenir de tout jugement;
- instaurer et véhiculer un sentiment d’empathie;
- déterminer les situations nécessitant un aiguillage vers un service spécialisé (psychologue, médecin ou autre professionnel en counseling);
- utiliser les modes de communication appropriés aux diverses clientèles;
- intégrer la philosophie du bien-être et de la vie active en fonction des besoins propres au client;
- appliquer les techniques motivationnelles susceptibles de favoriser une participation assidue du client;
- déterminer les besoins, les goûts, les capacités et les limites du client en vue de fixer des objectifs.

* voir le lexique

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

collaborer avec les clients* en vue de sélectionner et d'adopter des stratégies* leur permettant d'assumer leur responsabilité quant à l'amélioration de leur santé, de leur condition physique et de leur bien-être.

Éléments de performance :

- incorporer aux projets de changement les questions liées à l'actuel mode de vie* du client (par exemple, régime alimentaire, comportements à risque pour la santé, facteurs de stress);
- amener les clients à bien comprendre chaque stade de changement* et les effets de leurs progrès;
- collaborer avec les clients dans la mise en place de solutions réalistes et évaluer celles-ci en fonction d'une appréciation des résultats, des objectifs fixés et des stades de disposition au changement;
- promouvoir chez le client la compréhension de sa condition physique;
- promouvoir une compréhension du lien entre l'estime de soi, l'autoefficacité et une vie saine;
- aider les clients à planifier un changement réaliste du comportement;
- aider les clients à déterminer les besoins importants pour eux quant à leur mode de vie;
- aider les clients à choisir des activités compatibles avec les besoins préalablement déterminés;
- déterminer les attentes des clients en vue d'un suivi et les encourager à garder contact;
- utiliser des stratégies motivationnelles appropriées qui prennent en compte la capacité individuelle et les facultés d'adaptation du client;
- démontrer une bonne compréhension des stratégies visant à promouvoir une participation assidue* à leur programme;
- utiliser différentes stratégies pour encourager les clients (par exemple, des contrats personnels, des soutiens sociaux et la responsabilisation);
- surveiller les programmes d'activités et d'exercices physiques et les adapter ou les modifier, si nécessaire, afin de répondre aux besoins des clients;
- mettre en pratique ses connaissances des changements de comportements applicable aux divers programmes.

* voir le lexique

5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des activités, des programmes et des initiatives qui répondent aux besoins et aux intérêts des clients* et qui optimisent les résultats au niveau de la santé, de la condition physique et du bien-être.

Éléments de performance :

- évaluer les besoins et les capacités des clients afin d'élaborer des activités, des programmes et des initiatives appropriées;
- planifier et organiser des activités, des programmes et des initiatives en élaborant et en appliquant des principes, des objectifs, des buts et des délais adéquats;
- appliquer les principes du développement de la personne dans la conception et la mise en oeuvre d'initiatives relatives à la santé, à la condition physique et au bien-être;
- déterminer les besoins en installations*, équipement, ressources financières, stocks et matériel;
- appliquer des stratégies* qui favorisent l'inclusion* des personnes ayant des besoins particuliers ou provenant de cultures différentes;
- contribuer à l'élaboration de stratégies qui aideront les personnes à prendre leur santé en main;
- déterminer les tendances et les problèmes en matière de santé, de condition physique et de bien-être, et évaluer les marchés potentiels pour l'organisation d'un nouvel ensemble de programmes, d'activités et d'initiatives;
- favoriser l'offre d'un service axé sur la clientèle;
- appliquer des techniques créatives d'élaboration de programmes;
- utiliser des outils d'évaluation qualitative et quantitative afin d'évaluer les résultats des activités, programmes et initiatives;
- apprécier la panoplie de stratégies de promotion de la santé applicables dans les grandes entreprises, les organisations et la collectivité.

* voir le lexique

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

entraîner des individus et diriger des activités et des exercices physiques de groupe.

Éléments de performance :

- présenter les renseignements de façon claire et compréhensible en utilisant des techniques variées afin de favoriser la pleine participation des clients*;
- adapter les activités et les programmes aux besoins et aux capacités des personnes ou des groupes;
- enseigner aux clients l'utilisation de divers types d'équipement pour l'exercice physique et veiller à ce qu'ils les utilisent correctement;
- utiliser les principes adéquats en matière de motivation et d'apprentissage;
- planifier des cours et des activités, en utilisant des stratégies* innovatrices visant à résoudre des problèmes;
- déterminer les étapes favorisant la progression des groupes;
- sélectionner l'équipement approprié à la bonne exécution des divers types d'activités/exercices;
- observer la performance du client et lui fournir une rétroaction appropriée et opportune;
- modifier l'activité/l'exercice et changer l'équipement/la méthode d'apprentissage ou tout autre aspect de la prescription afin de répondre aux besoins du client;
- tenir compte de la rétroaction des clients et des groupes afin de répondre à leurs attentes;
- surveiller l'intensité et la progression du programme d'activités/d'exercices;
- favoriser la bonne communication entre les membres d'un groupe;
- adapter le rôle de moniteur à la situation ainsi qu'à la maturité et au comportement des membres du groupe;
- utiliser des techniques communes de résolution des problèmes et de prise de décisions.

* voir le lexique

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

contribuer à l'élaboration de stratégies* communautaires de promotion de la santé.

Éléments de performance :

- promouvoir la compréhension des facteurs déterminants de la santé;
- participer à des initiatives favorisant la promotion de la santé et la prévention des maladies;
- appliquer des stratégies visant à instaurer un climat d'encouragement qui aura des effets positifs sur l'état de santé des personnes;
- contribuer au renforcement des initiatives communautaires qui mettent l'accent sur la santé;
- déterminer les organisations communautaires, nationales et internationales qui se consacrent à la promotion de la santé;
- contribuer à l'élaboration de stratégies qui aideront les personnes et les groupes communautaires à prendre leur santé en main;
- promouvoir l'importance et les atouts d'une alimentation saine, de la pratique d'une activité physique suffisante, de la gestion du stress, des consultations médicales régulières et d'abstention ou de modération quant à la consommation de drogues, de tabac et d'alcool;
- évaluer les retombées des activités de promotion de la santé mises en oeuvre;
- analyser les renseignements provenant de la recherche dans le domaine de l'intervention sur le mode de vie*.

* voir le lexique

8. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

participer à la préparation des plans d'affaires dans le cadre des programmes, des activités et des installations* de santé et de conditionnement physique.

Éléments de performance :

- participer à la préparation du budget pour les programmes, les installations, l'équipement, les stocks et le matériel;
- suggérer les utilisations potentielles de diverses installations pour les initiatives, les activités et les programmes de santé et de conditionnement physique;
- aider à la conduite et à l'analyse d'études de marché simples afin de documenter les bienfaits de la santé, du conditionnement physique et du bien-être sur le plan personnel, social et économique;
- appliquer des connaissances des différentes formes d'entreprise (par exemple, partenariats, entreprise individuelle, société);
- intégrer une approche entrepreneuriale dans la planification des programmes et des activités de santé, de conditionnement physique et de bien-être;
- déterminer les possibilités offertes et saisir les occasions d'affaires;
- appliquer les connaissances relatives aux contrats et aux offres de services afin d'aider à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan d'affaires efficace;
- développer et à mettre en oeuvre des systèmes adéquats, actuels et pertinents de gestion des dossiers et des rapports;
- intégrer l'utilisation efficace des technologies de l'information pertinentes et à jour;
- appliquer les connaissances relatives à la structure et au fonctionnement des organisations privées, publiques et à but non lucratif dont les activités concernent le secteur de la santé, du conditionnement physique et du bien-être;
- appliquer s'il y a lieu les connaissances fondamentales liées aux politiques et aux procédures en matière de ressources humaines;
- participer à la coordination d'accords de location et de réservation dans le but de répondre aux besoins communautaires et stratégiques ainsi qu'aux besoins des organismes et des clients*;
- concevoir des communiqués de presse, des dépliants, des brochures, des affiches et d'autre matériel promotionnel à l'aide de divers logiciels;
- participer à l'élaboration d'un plan de marketing/communication axé sur le service à la clientèle;
- élaborer et mettre en application des stratégies* de vente visant à promouvoir les programmes, activités et installations de santé et de conditionnement physique.

* voir le lexique

9. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

mettre en oeuvre des stratégies* et des plans visant la croissance et l'épanouissement continu sur le plan personnel et professionnel.

Éléments de performance :

- connaître les objectifs des organisations de santé, de conditionnement physique et de bien-être et autres au niveau régional, provincial et national, et en reconnaître l'importance;
- adhérer au code de conduite organisationnel, de même qu'aux principes fondateurs et au code d'éthique de la profession;
- préciser son propre rôle professionnel au sein du domaine de pratique de la santé, du conditionnement physique et du bien-être;
- déterminer les tendances et les problèmes du secteur de la santé, du conditionnement physique et du bien-être;
- trouver et utiliser les ressources et activités qui favorisent le développement professionnel;
- appliquer des habiletés de gestion du temps et d'organisation personnelle efficaces à tous les aspects du travail à accomplir;
- utiliser des stratégies visant à gérer efficacement le stress et ses différents facteurs;
- faire preuve de créativité dans la résolution des problèmes et l'optimisation des solutions;
- se présenter en utilisant des ressources qui mettent en évidence ses habiletés, ses connaissances, ses qualités et son expérience (par exemple, curriculum vitae, dossier, entrevue, page Web);
- maintenir à jour sa certification et ses affiliations professionnelles (par exemple CFC* et PFT*) et améliorer ses compétences au moyen d'activités de perfectionnement professionnel et d'autres programmes d'éducation permanente;
- se fixer des objectifs personnels et professionnels raisonnables et réalistes afin d'améliorer sa performance au travail;
- trouver et utiliser les ressources et les stratégies appropriées pour prendre soin de soi afin de favoriser son épanouissement personnel;
- développer une philosophie personnelle de vie saine.

* voir le lexique

10. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

élaborer et mettre en oeuvre des stratégies* de gestion du risque pour les programmes, activités et installations* de santé et de conditionnement physique.

Éléments de performance :

- déterminer les différents types d'installations et d'activités de santé, de conditionnement physique et de bien-être ainsi que les risques qui leur sont inhérents;
- participer à la conception de stratégies visant la gestion du risque;
- appliquer des stratégies de gestion du risque afin de prendre en compte les questions de sécurité, de santé publique et de responsabilité;
- veiller à ce que l'entretien de l'équipement et les contrôles de sécurité soient effectués en temps et lieu;
- appliquer les connaissances relatives aux lois, aux règlements, aux normes et aux politiques régissant la mise à disposition, la sécurité, la propreté et l'entretien des installations (par exemple, normes de sécurité pour le conditionnement physique, loi sur la santé et la sécurité au travail, plan de santé et de sécurité);
- déterminer des normes minimales de qualification du personnel pour veiller au bon fonctionnement des programmes et des activités au sein des installations (par exemple, activités nautiques, équipement, gymnase);
- appliquer les connaissances relatives aux premiers soins et à la réanimation cardiorespiratoire, en fonction des besoins;
- veiller à ce que les clients* reçoivent des instructions quant à l'utilisation sécuritaire de tout l'équipement;
- fournir des techniques de supervision et de contrôle impromptu appropriées selon les besoins;
- appliquer les connaissances relatives aux maladies contagieuses et à leur mode de transmission;
- mettre en pratique les connaissances de la couverture d'assurance de responsabilité applicable en cas de négligence.

* voir le lexique

11. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

interagir efficacement avec les clients*, le personnel, les stagiaires et les bénévoles au sein des programmes, des activités et des installations* de santé et de conditionnement physique.

Éléments de performance :

- montrer un niveau adéquat d'initiative dans la sélection, la formation et l'orientation des bénévoles requis, si nécessaire;
- développer et utiliser des habiletés efficaces et créatives en matière de résolution des problèmes;
- appliquer des connaissances de la planification et de l'animation de réunions efficaces;
- reconnaître les avantages que présente l'utilisation de groupes-témoins;
- préparer et présenter des exposés, si nécessaire;
- appliquer de solides techniques de prise de décisions;
- communiquer clairement et de façon cohérente oralement et par écrit;
- appliquer des techniques de gestion et de résolution des conflits de manière à servir les intérêts des parties concernées;
- utiliser des stratégies* visant l'assurance de la qualité ainsi qu'un bon esprit d'équipe dans diverses situations;
- promouvoir un service de qualité à la clientèle;
- tenir des registres papier et électroniques actualisés, précis et concis, de façon sûre et méthodique;
- utiliser des pratiques d'affaires professionnelles adéquates, assurant la confidentialité et démontrant un souci de l'éthique dans la promotion des services et dans ses interactions avec les collègues ou les clients;
- appliquer des connaissances de la dynamique de groupes.

* voir le lexique

Le lexique

CFC – conseiller en condition physique et en habitudes de vie. (*Certified Fitness Consultant*), certification auprès de la Société canadienne de physiologie de l'exercice (*Canadian Society of Exercise Physiology*)

Client(s) – personnes, groupes, organisations ou entreprises qui sollicitent et utilisent des services de santé, de conditionnement physique et de bien-être.

Inclusion – la participation totale et entière de toutes les personnes à la vie de la communauté.

Installations – bâtiment ou locaux qui hébergent ou proposent des programmes, activités ou initiatives.

Mode de vie – ensemble des habitudes, des choix, des facteurs de stress et des comportements d'une personne qui composent la façon qu'à cette dernière de mener sa vie.

PFT – entraîneur personnel de la condition physique. (*Personal Fitness Trainer*), certification auprès de la Société canadienne de physiologie de l'exercice (*Canadian Society of Exercise Physiology*)

Prescrire – élaborer et recommander en toute sécurité des activités, des exercices ou des plans d'action qui auront pour but de promouvoir ou d'améliorer la santé, la condition physique et le bien-être du client et qui reposent sur des connaissances acquises ou des résultats d'évaluations individuelles.

Stades du changement – périodes critiques au cours desquelles s'opèrent des changements développementaux liés à la santé, à la condition physique et au bien-être.

Stratégies – ensemble d'initiatives, de programmes, d'exercices ou d'autres activités connexes planifiés et organisés, appliqué à une personne (des personnes) ou à une situation afin de répondre à un besoin ou de satisfaire à un objectif préalablement déterminé.

Stratégies de participation assidue – techniques et méthodes employées pour aider les clients à suivre les programmes et à continuer les activités visant à améliorer la santé, la condition physique et le bien-être.

Vie active – Concept mis de l'avant par le gouvernement du Canada selon lequel il s'agit de miser sur l'attrait naturel de l'activité physique et d'améliorer sa qualité de vie. «Un mode de vie où l'activité physique est valorisée et intégrée au quotidien (y compris au lieu de travail). Cela peut comprendre tous les genres d'activité physique, y compris les loisirs, la mise en forme et les sports de compétition.»

III. Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité

*Tous les diplômés du programme Promotion de l'activité physique et de la santé doivent démontrer qu'ils ont atteint les quinze résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité sous mentionnés, ceux de la formation professionnelle ainsi que les exigences de la formation générale. Un **paragraphe explicatif** a été ajouté afin de préciser la portée du résultat d'apprentissage des aptitudes génériques relatif à l'employabilité.*

La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité

Promotion de l'activité physique et de la santé

Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

1. **communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;**
2. **traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension;**
3. **utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions;**
4. **utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche;**
5. **interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;**
6. **évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision;**
7. **recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses;**
8. **évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes;**
9. **créer des stratégies innovatrices ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés;**
10. **gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs;**
11. **assumer la responsabilité de ses faits et gestes;**
12. **s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire;**
13. **présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi;**
14. **communiquer oralement et par écrit en anglais;**
15. **affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.**

Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques relatifs à l'employabilité

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire.

Explication :

Pour communiquer de façon claire, concise et correcte, il faut produire du matériel écrit, oral ou visuel adapté à la situation. Les diplômés analysent leur auditoire pour déterminer les besoins et choisir les moyens et les outils de communication les plus appropriés. Ils produisent du matériel dans une langue correcte et claire, en fonction du niveau de langue requis et dans un style conforme à l'usage.

Éléments de performance :

- planifier et organiser une présentation selon un objectif et un auditoire;
- choisir le mode de présentation (note de service, illustration, vidéo, présentation multimédia, etc.) qui convient à l'objectif;
- produire un document conforme à l'usage du mode de présentation choisi;
- utiliser un langage et un style convenant à l'auditoire et à l'objectif;
- s'assurer que le document ne renferme pas d'erreurs typographiques;
- utiliser la technologie informatique pour produire et rehausser la qualité des documents;
- évaluer la présentation et corriger les erreurs de contenu, de structure, de style et les fautes d'inattention.

2. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension.

Explication :

Une façon de démontrer sa compréhension consiste à restructurer ou à reformuler un message original sous d'autres formes. Les diplômés doivent savoir lire, écouter et interpréter les messages reçus. Ils rédigent des textes et créent des représentations visuelles conformes aux messages originaux.

Éléments de performance :

- élaborer et utiliser des stratégies efficaces de lecture, d'écoute et d'observation;
- clarifier ce qui a été lu, entendu ou observé;
- traduire une information numérique ou alphanumérique sous d'autres formes (par exemple, sommaires, tableaux, diagrammes et autres formes de représentations visuelles faisant appel à l'informatique);
- utiliser, le cas échéant, la technologie pour faciliter la reformulation;
- évaluer la compatibilité de la représentation avec le message original;
- citer ses sources selon les conventions en usage.

3. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions.

Explication :

L'utilisation efficace des mathématiques dans la vie de tous les jours suppose la capacité de faire appel à une vaste gamme de concepts, procédés, conventions, opérations, stratégies et formules. Les diplômés appliquent les concepts de temps, d'espace, de quantité, de proportion et de nombre à des situations diverses. Ils utilisent des procédures mathématiques et vérifient les résultats de l'application. Ils font usage des mathématiques avec assurance, souplesse et créativité.

Éléments de performance :

- identifier les situations qui demandent de faire appel aux mathématiques;
- choisir le procédé, la méthode ou la procédure mathématique (par exemple, la modélisation, les estimations, les hypothèses, les algorithmes et les formules) en fonction de la situation;
- estimer l'ordre de grandeur des réponses;
- exécuter les opérations mathématiques requises;
- utiliser un logiciel, une calculatrice ou un autre appareil, des tables ou des formules pour effectuer des opérations mathématiques avec précision;
- vérifier l'exactitude des calculs et la pertinence de la réponse;
- formuler la réponse clairement;
- appliquer la procédure utilisée à des situations similaires.

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche.

Explication :

Les diplômés sont sûrs d'eux-mêmes et possèdent le savoir-faire nécessaire pour utiliser les ordinateurs et autres technologies servant à accroître la productivité. Ils reconnaissent les situations où ils peuvent utiliser des ordinateurs et autres technologies pour accomplir des tâches, résoudre des problèmes, effectuer une recherche et créer un produit. Ils choisissent et utilisent avec efficacité l'outil informatique le mieux adapté à la tâche. C'est également avec assurance qu'ils apprivoisent les nouvelles technologies.

Éléments de performance :

- utiliser adéquatement les fonctions de base du système d'exploitation (par exemple, charger les logiciels, sauvegarder et extraire des données, faire des copies de sécurité);
- déterminer les tâches à accomplir à l'aide d'un ordinateur et autres technologies;
- choisir le logiciel et l'équipement qui conviennent à la tâche;
- utiliser le logiciel et l'équipement avec efficacité et en respectant la législation en vigueur;
- régler de manière logique et systématique les erreurs et les problèmes d'équipement et de logiciel;
- appliquer les concepts et les procédures à des situations nouvelles;
- évaluer sa façon d'utiliser le matériel, les logiciels et les outils technologiques.

5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs.

Explication :

Pour travailler en équipe ou en groupe dans un contexte personnel ou professionnel, il faut assumer la responsabilité des tâches et des décisions collectives. Il faut également interagir de manière efficace avec les membres du groupe. Les diplômés sont capables d'accomplir les diverses tâches qui leur incombent à titre de membres du groupe, de comprendre les besoins d'autrui et de les prendre en considération.

Éléments de performance :

- déterminer le travail et les tâches à accomplir;
- établir des stratégies pour accomplir les tâches;
- déterminer les rôles des membres de l'équipe ou du groupe;
- clarifier les rôles individuels et les remplir en temps opportun;
- traiter les autres membres de l'équipe de manière juste et équitable;
- communiquer ses propres idées, opinions et renseignements tout en respectant le point de vue d'autrui;
- utiliser des techniques visant à résoudre les conflits;
- évaluer régulièrement les progrès du groupe et faire les ajustements nécessaires.

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision.

Explication :

Pour résoudre une gamme de problèmes complexes et accomplir diverses tâches, les diplômés font appel à divers processus cognitifs et adoptent diverses stratégies. Ils apprécient les limites et les possibilités de leurs propres processus de pensée et explorent de nouvelles façons de raisonner. Cette démarche leur permet de comprendre leurs processus de pensée, de prise de décision et de résolution de problèmes.

Éléments de performance :

- clarifier la nature et l'importance des problèmes ou de l'orientation requise;
- explorer les divers types de raisonnement qui peuvent être utilisés;
- déterminer les limites et les possibilités de son propre processus de pensée;
- choisir et utiliser des types de raisonnement (par exemple, le raisonnement inductif et déductif, la pensée créative et intuitive, le questionnement, la réflexion critique);
- évaluer les avantages des divers types de raisonnement et des stratégies utilisés pour résoudre les problèmes et prendre des décisions;
- reconnaître les avantages d'utiliser d'autres types de raisonnement.

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses.

Explication :

Pour prendre des décisions et accomplir des tâches, il faut généralement s'appuyer sur de l'information. Les diplômés recueillent de l'information et la traitent de façon efficace. Ils élaborent et utilisent des stratégies diverses, y compris les nouvelles technologies. Ils apprennent à trier l'information et à la présenter sous diverses formes (par exemple, en utilisant des bases de données et des chiffriers électroniques).

Éléments de performance :

- déterminer la nature de l'information requise;
- identifier les sources (par exemple, textes, bases de données, Internet);
- recueillir l'information à l'aide de diverses techniques de collecte de données, dont la technologie;
- analyser l'information et retenir celle qui est pertinente, importante et utile;
- utiliser divers procédés pour organiser l'information (par exemple, chiffriers électroniques, bases de données, graphiques et tableaux);
- tirer des conclusions à partir de l'information traitée;
- revoir les méthodes utilisées pour recueillir, organiser, analyser et évaluer l'information.

8. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes.

Explication :

Compte tenu de la diversité de l'information numérique et alphanumérique disponible, les diplômés interprètent et comprennent le travail des autres et en tirent leurs propres conclusions. Ils utilisent leurs aptitudes en mathématiques pour évaluer la validité de données quantitatives et leurs aptitudes à raisonner pour vérifier le bien fondé d'hypothèses et d'arguments. Les diplômés remettent en question ce qu'ils lisent, entendent et observent.

Éléments de performance :

- cerner les hypothèses et les conclusions;
- déceler les erreurs, les préjugés, les déclarations mensongères et les critiquer;
- vérifier l'exactitude des affirmations ou des arguments;
- défendre les raisons pour lesquelles on accepte ou rejette certains arguments ou conclusions.

9. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

créer des stratégies innovatrices ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés.

Explication :

La conception de nouveaux produits ou de nouvelles stratégies de résolution de problèmes exigent des aptitudes en créativité. Les diplômés sont capables d'adapter des approches traditionnelles à des situations nouvelles. Ils font preuve d'une bonne maîtrise des techniques de pensée divergente et intuitive.

Éléments de performance :

- analyser les besoins;
- faire preuve de créativité pour élaborer des stratégies ou des produits qui répondent aux besoins identifiés;
- choisir des solutions de rechange basées sur les besoins et les critères des projets ou des plans;
- créer des stratégies ou des produits;
- évaluer les stratégies ou les produits pour vérifier s'ils satisfont aux besoins.

10. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs.

Explication :

Pour atteindre des objectifs pratiques dans leur vie personnelle ou professionnelle, les diplômés utilisent aussi efficacement que possible temps, argent, espace et autres ressources. Ils planifient et se donnent les moyens d'atteindre leurs objectifs. Finalement, ils évaluent le réalisme de leurs objectifs, de leurs plans d'action et de leur démarche et ils les adaptent au besoin.

Éléments de performance :

- définir des objectifs réalistes et réalisables;
- utiliser des outils de planification (par exemple, budgets, calendriers de travail et plans d'action);
- adapter la démarche et modifier les objectifs en fonction des imprévus;
- utiliser les ressources (par exemple, l'argent, l'espace et le temps) de manière efficace;
- évaluer les objectifs et l'utilisation des ressources, et faire les ajustements appropriés.

11. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

assumer la responsabilité de ses faits et gestes.

Explication :

Pour prendre des décisions, adopter des points de vue et accomplir des tâches, les diplômés assument la responsabilité de leurs actions et défendent leurs opinions. Ils évaluent les conséquences de leurs décisions et de leurs actions. Ils remettent en question leurs valeurs, croyances et opinions personnelles.

Éléments de performance :

- évaluer les conséquences de ses faits et gestes;
- évaluer la démarche et les moyens empruntés;
- reconnaître ses erreurs et apporter les correctifs nécessaires;
- reconnaître ses réussites et les appliquer à d'autres situations;
- justifier les valeurs, croyances et opinions qui fondent son action;
- tenir compte de la rétroaction constructive dans d'autres situations;
- défendre les décisions prises et les actions posées.

12. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire.

Explication :

L'aptitude à transférer un savoir d'un domaine à un autre est essentielle la vie durant. Les diplômés appliquent avec confiance leur savoir et savoir-faire à toute une gamme de situations nouvelles, y compris à l'apprentissage d'un nouveau savoir-faire.

Éléments de performance :

- évaluer ses aptitudes, ses connaissances et son style personnel d'apprentissage;
- reconnaître les aptitudes et connaissances requises pour faire face à une nouvelle situation;
- transférer les aptitudes et connaissances acquises dans des contextes nouveaux;
- identifier les aptitudes et connaissances qu'il y a lieu d'acquérir pour faire face à une nouvelle situation;
- choisir les stratégies d'apprentissage et de travail les plus appropriées aux situations;
- évaluer sa capacité de s'adapter à de nouvelles situations.

13. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi.

Explication :

Pour se préparer à faire face à des changements dans leur vie personnelle et professionnelle, les diplômés doivent faire valoir leurs réalisations et leurs capacités. Ils apprécient à leur juste valeur le travail accompli et l'expérience acquise. Ils sont capables de produire un portfolio ou un curriculum vitae attrayant. Enfin, ils présentent avec assurance et intérêt leurs réalisations personnelles.

Éléments de performance :

- faire le sommaire de ses réalisations, de ses connaissances et expériences de manière réaliste;
- choisir les modes de présentation (par exemple, curriculum vitae, portfolio, entrevue) les mieux adaptés à la situation pour présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience;
- évaluer les réactions aux modes de présentation et rectifier si nécessaire.

14. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

communiquer oralement et par écrit en anglais.

Explication :

En Ontario, les Francophones doivent maîtriser la langue anglaise pour communiquer oralement et par écrit tant dans leur vie privée que professionnelle.

Éléments de performance :

- utiliser le vocabulaire approprié à une situation;
- appliquer les règles grammaticales de la langue anglaise;
- reconnaître les occasions propices à l'utilisation de ses connaissances en anglais;
- élaborer des stratégies de lecture et d'écoute;
- produire des documents écrits (par exemple, curriculum vitae, lettres de demande d'emploi);
- communiquer oralement de l'information (par exemple, face à face, conversation téléphonique);
- élaborer et utiliser des stratégies d'auto-correction.

15. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.

Explication :

Les communautés francophones ontariennes désirent conserver et promouvoir leur héritage culturel et linguistique. Les Francophones des collèges de langue française recherchent la possibilité d'approfondir leur compréhension de cet héritage et d'en apprécier la valeur et l'importance. Les diplômés oeuvrent, tant dans la vie privée qu'en milieu de travail, à l'épanouissement de leur culture, de leur langue et à l'affirmation de leurs droits.

Éléments de performance :

- reconnaître les situations où il est utile de défendre ou de promouvoir son identité culturelle;
- définir ses valeurs personnelles en relation avec la communauté francophone mondiale;
- défendre ses droits en tant que membre d'une communauté francophone;
- identifier les occasions propices à la promotion de la culture et de la langue de la communauté francophone;
- utiliser des stratégies pour faire face à toute situation où ses droits en tant que Francophone ne sont pas respectés.

IV. La formation générale

Tous les diplômés du programme Promotion de l'activité physique et de la santé doivent démontrer de façon fiable qu'ils ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des normes de la formation professionnelle et des aptitudes génériques relatives à l'employabilité.

Les exigences de la formation générale pour les programmes menant au Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou au Diplôme d'études collégiales de l'Ontario - niveau avancé

Les diplômés participeront à un apprentissage leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études principal et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture dans lesquelles ils vivent et travaillent. À cet effet, les apprenants auront généralement pris de trois à cinq cours (ou l'équivalent) conçus selon le cas d'après les possibilités d'apprentissage. Tel apprentissage se déroulerait normalement suivant une combinaison de processus obligatoires et facultatifs.

Les exigences de la formation générale pour les programmes menant au Certificat d'études collégiales de l'Ontario

Chaque collège pourra définir l'ajout approprié des exigences de la formation générale pour les programmes menant au Certificat d'études collégiales de l'Ontario. Toutefois, il est souhaité que les personnes titulaires d'un certificat participeront à un apprentissage comportant un accroissement de connaissances au-delà de leur domaine d'études principal.

Cette exigence relative à la formation générale représente un élément intégral des normes du programme, en plus des résultats d'apprentissage relatifs à la formation professionnelle et aux aptitudes génériques relatives à l'employabilité.

Les exigences relatives à la formation générale doivent être remplies conformément aux lignes directrices suivantes :

1. la formation générale dans les collèges se doit de traiter de questions et de préoccupations sociales reliées au vécu de l'apprenant. Les cours de formation générale doivent être conçus de telle sorte que l'apprenant puisse appliquer sa compréhension de questions historiques à la réalité d'aujourd'hui;
2. tous les cours de formation générale offerts dans les collèges doivent être conçus en termes de bienfaits pour les apprenants aux plans de l'épanouissement et de l'enrichissement personnels et aux plans civique et professionnel;

3. la mission des collèges ontariens a pour objet, entre autres, de développer et d'appuyer la formation continue. Cet objectif constitue une composante essentielle de la formation générale.

La formation générale dans les collèges communautaires ontariens se veut une expérience d'apprentissage de niveau postsecondaire ayant pour objet de rendre l'apprenant capable de relever les défis de la famille, de la communauté et du monde du travail. Elle doit également permettre aux apprenants d'approfondir des questions de nature universelle et historique et d'en tirer des leçons applicables aux réalités d'aujourd'hui et de demain. Elle tend à favoriser une attitude positive et un engagement à l'endroit de la formation continue. Cette expérience d'apprentissage est dispensée en conformité avec les principes directeurs, les buts et les objectifs généraux de la formation générale.

Les buts et les objectifs généraux

1. L'esthétique

compréhension des notions de beauté, forme et goût et du rôle des arts dans la société.

Objectifs généraux :

- faire preuve de sens critique quant au rôle social des arts;
- reconnaître et apprécier le rôle des arts;
- acquérir le sens de la critique en développant et appliquant une grille d'analyse personnelle.

2. Le citoyen

compréhension de la signification des notions de droits et libertés dans la vie publique et communautaire au Canada.

Objectifs généraux :

- faire preuve de connaissance de la structure et du fonctionnement du gouvernement canadien (les pouvoirs législatifs et judiciaires, la fonction publique), du rôle des élus et des responsabilités des citoyens;
- faire preuve de compréhension des événements importants qui marquent l'histoire canadienne et développer un sens critique éclairé face aux décisions politiques qu'ils entraînent;
- faire preuve de compréhension des questions internationales et de leur impact et reconnaître la place du Canada au sein de la communauté internationale;
- démontrer une compréhension de l'histoire, de son sens ainsi que de l'organisation et du rôle des groupes de bénévoles dans la vie communautaire.

3. La culture

compréhension de la diversité culturelle, sociale, ethnique et linguistique au Canada et dans le monde.

Objectifs généraux :

- acquérir une compréhension du concept d'identité culturelle en faisant des liens entre ses expériences personnelles et l'étude de la culture au sens large;
- acquérir une compréhension de la diversité et de l'interaction des cultures et des sous-cultures dans la société canadienne;
- faire preuve de compréhension à l'endroit de diverses cultures en portant un jugement éclairé sur la façon dont elles tentent de répondre aux questions universelles.

4. La croissance personnelle

prise de conscience de soi, croissance intellectuelle et bien-être physique, compréhension des autres.

Objectifs généraux :

- se fixer des buts conformes à ses valeurs et ses attentes personnelles;
- appliquer sa compréhension de l'être humain et de son développement à sa vie personnelle et à ses rapports avec autrui;
- intégrer le concept de bien-être à son style de vie;
- se définir en tant qu'apprenant et reconnaître son propre style d'apprentissage.

5. Le social

compréhension des rapports entre les personnes et la société.

Objectifs généraux :

- faire preuve d'une connaissance éclairée des institutions et de l'organisation sociale de même que des rapports entre les personnes, les groupes et la société;
- faire preuve de jugement éclairé face aux changements et aux problèmes sociaux et reconnaître l'importance de l'engagement personnel au plan social;
- faire preuve d'un jugement éclairé sur les questions et les problèmes sociaux.

6. La science

compréhension de la contribution et du potentiel de la science dans le développement de la civilisation et des rapports entre les êtres humains.

Objectifs généraux :

- développer une compréhension de l'histoire, de la philosophie, de la contribution, des perspectives et des limites de la science;
- développer une compréhension de la méthode scientifique et de ses applications en mesure quantitative et pour la vérification de lois naturelles.

7. La technologie

compréhension de l'interrelation entre, d'une part, le développement et l'utilisation de la technologie et, d'autre part, la société et l'écosystème.

Objectifs généraux :

- faire le lien entre les connaissances et les applications technologiques et leur impact sur l'environnement physique et biologique;
- adopter des positions éthiques éclairées sur les questions relatives à la place de l'être humain sur la planète.

8. Le monde du travail

compréhension de la signification, de l'histoire et de l'organisation du monde du travail et des défis personnels à relever.

Objectifs généraux :

- adopter des critères à l'égard de l'efficacité, l'efficience, l'éthique et les récompenses qui soient conciliables avec la nature changeante du monde du travail;
- appliquer sa connaissance des institutions, de l'histoire et de l'organisation du travail à son rôle et à ses attitudes dans le monde du travail;
- développer une compréhension de la nature changeante du travail et de l'économie.

ISBN 0-7794-5392-1